A l'usage unique de
Madame Ines EDEL-GARCIA

05 novembre 2021

Clément Willemin, Wald : "Il faut se saisir de la forêt urbaine pour avoir des morceaux réservés aux non-humains"

LeLab | Nouveaux usages

Co-fondateur de l'agence Base, Clément Willemin a fondé en 2019 sa propre agence de paysage et d'urbanisme baptisée Wald (forêt en allemand). La même année, il publie Walden x, un essai paysagiste qui se veut un manifeste de l'art du paysage. Alors que le concept de forêt urbaine essaime un peu partout au risque de devenir un terme galvaudé, Clément Willemin défend quant à lui des espaces plantés sans limites d'arbres mais inaccessibles aux humains. Autre sujet défendu ardemment par le paysagiste : la baignade en milieu urbain.

Diffusion restreinte

Copyright 2004-2021 Cadre de Ville

Cadre de ville : Forêt urbaine, micro-forêt urbaine, forêt Miyawaki. De quoi parle-t-on au juste ? Qu'est-ce que cette notion recouvre-t-elle ?

Clément Willemin : À l'origine, c'est un concept japonais qui est arrivé en France récemment. En anglais, on parle de *tiny forests* - c'est concomitant aux *tiny houses*. Mais en réalité, même si c'est un concept japonais, la première forêt urbaine au sens d'une construction esthétique est française : c'est Fontainebleau. En 1853, dix ans avant le parc du Yellow Stone, elle est devenue la première réserve naturelle avec 600 hectares sanctuarisés, décrétés inconstructibles. Sauf qu'à l'époque, c'était pour des motifs purement esthétiques et artistiques, pas pour des raisons écologiques.

Copyright 2004-2021 Cadre de Ville

La forêt urbaine est bien entendu un oxymore. On évoque ainsi l'opportunité de planter des arbres en milieu urbain. Mais, combien d'arbres faut-il planter pour faire une forêt ? Pour l'instant, personne ne le sait. Je crois qu'il n'y a pas de limite officielle à la forêt urbaine, ni à la réserve naturelle.

CDV : N'est-ce pas un terme de plus pour parler de végétalisation par de la plantation d'arbres ou de la renaturation ?

CW : Ce qui se cache derrière cette formule, c'est l'idée d'une forêt, c'est-à-dire d'un écosystème -même si je préfère parler de milieu naturel- qui serait aidé par l'homme mais qui serait aussi autonome. Certes, c'est une formule à la mode pour dire "nature en ville", "jardin", "paysage", mais si la mode, c'est de faire des forêts, ça me va très bien.

En revanche, soit c'est une énième formule publicitaire pour continuer de faire la même chose qu'avant, soit on s'en saisit pour avoir des petites parties inaccessibles, des morceaux réservés aux non-humains pour que que ce soit des zones purement naturelles. On peut les appeler de différentes manières selon les services rendus : îlots de fraîcheur, réserves pour polinisateurs, refuges de faune urbaine et de biodiversité. Mais cela implique forcément un renoncement.

CDV : Avez-vous des projets qui pourraient illustrer votre propos ?

CW : Au sein du projet de la ZAC La Vallée à Chatenay-Malabry, dont j'ai conçu les espaces publics, une parcelle d'à peine 1 000 m² de prairies, d'arbustes et d'arbres est réservée à la biodiversité et inaccessible. À Tremblay-en-France, j'ai aussi créé un parc urbain où j'ai intensifié les usages sur une partie des boisements existants autour d'une aire de jeux pour enfants et j'ai par ailleurs réduit les circulations sur les autres zones.

Diffusion restreinte

Copyright 2004-2021 Cadre de Ville

Parc de Tremblay-en-France (11 ha) - 2020

CDV : Vous travaillez également sur la baignade en ville. Vous avez imaginé le "brevet de baignade écologique flottante". Où en est la réflexion ? Est-ce que cette proposition a pu aboutir ?

CW : Celle-là, non. En revanche, pour moi, la baignade est un enjeu majeur du Grand Paris. Ce n'est pas qu'une provocation. C'est aussi l'idée qu'avec l'évolution à venir de nos pratiques de vacances et d'oisiveté, le *homecation* -comme l'appellent les anglosaxons- est voué à se développer. On va chercher des lieux de baignade à côté de chez soi, car c'est moins cher, c'est moins de transports et moins d'impact carbone.

Copyright 2004-2021 Cadre de Ville

Les Suisses et les Scandinaves sont beaucoup plus en avance sur nous. À Bâle, par exemple, le Rhône est utilisé depuis des années comme un moyen de transport. Les gens mettent leurs vêtements dans un sac étanche, se laissent tomber dans l'eau et se rendent au travail.

CDV : La baignade dans la Seine pour 2024, ça vous semble un engagement tenable ? Si oui, à quelle condition ?

CW : Pas nécessairement dans la Seine parce que ça pose des questions de sécurité par rapport au trafic fluvial. Depuis 1923, la baignade est interdite dans la Seine, pas pour des raisons sanitaires, mais pour des raisons de sécurité. On a notamment peur que des enfants s'y noient alors qu'en Suisse, les chiffres montrent que les noyades concernent une majorité écrasante d'hommes adultes, pas toujours dans leur état normal.

En revanche, la baignade dans le canal Saint-Martin, le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis, c'est en bonne voie. Les gens s'y baignent déjà l'été. Ce qui pose problème, c'est après les orages, mais autrement, il n'y a pas de vrai problème de pollution. Les barrières sont plus psychologiques à ce stade. À terme, ça pourrait relancer le marché de l'immobilier du Nord-Est parisien parce que, dans le 8e arrondissement, ils n'ont pas de plage !

Propos recueillis par Inès Edel-Garcia le 2 novembre 2021

Diffusion restreinte

Copyright 2004-2021 Cadre de Ville